

LA DÉCLARATION DE L'Île SEGUIN

Île Seguin le 24 février 2022

Coordination La Déclaration de l'Île Seguin

L'île Seguin dans l'impasse ?

COMMUNIQUÉ DE PRESSE du 24 février

ÎLE SEGUIN 2022 / LE PROJET VIVALDI

**À l'issue de la consultation du public
qu'elle a lancé sur le projet Vivaldi,
la mairie de Boulogne-Billancourt serait-elle
dans une impasse ?**

Pendant le mois de la consultation - achevée le 19 février dernier - et organisée sur le mode de la « Participation du public par voie électronique » (PPVE) -, **les associations signataires de La Déclaration de l'île Seguin ont décrypté et diffusé [le projet Bouygues en 4 lettres](#)** .

[La 4^e vient de paraître](#) et évoque les résultats (752 avis déposés) qui sont sans appel :

72,5 % CONTRE / 18 % POUR / 9,5 % AVIS DIVERS *

NOS CONCLUSIONS :

- **On ne peut continuer d'aller d'échec en échec : il faut de changer de vision !**
- Le désaveu manifeste (72,5%) du projet Vivaldi envoie un message : **"il est temps de changer de cap"** ! Sera-t-il entendu en haut lieu ?
- **Les associations sont confortées dans leur opposition** à tout projet immobilier de bureaux sur cette île.
- **Le maire de Boulogne, les élus de GPSO, du Conseil Départemental, de la Région, de la Métropole** doivent maintenant regarder la situation en face : face au changement climatique, **s'obstiner à bétonner une île sans égards pour les aspirations des citoyens** à de grands espaces verdoyants, au respect du remarquable paysage de cette boucle de Seine, à la protection de la biodiversité, et à un aménagement du territoire respectueux de la santé des habitants, est **une impasse**.

* *Avis divers : mémoire des lieux, intérêt public, effets induits en périphérie du projet, piscine...*

Croire que dans les agglomérations aussi denses que la nôtre, tout foncier disponible est automatiquement un terrain à bâtir est dépassé. Le code de l'environnement et le code de l'urbanisme reconnaissent aujourd'hui la pleine terre comme un patrimoine et demandent de respecter le bilan zéro artificialisation net des sols dans nos villes. C'est d'ailleurs ce qu'ont voté nos élus pour le SCoT de la Métropole adopté début janvier 2022. C'est aussi le message qu'envoie la PPVE.

**IMAGINONS L'AVENIR EN FONCTION DE L'INTÉRÊT GENERAL,
POUR L'ILE SEGUIN SAISISSEONS L'OCCASION DE TROUVER
ENSEMBLE UN LARGE CONSENSUS.**

Contact Presse : Coordination La Déclaration de l'Île Seguin

Courriel : [presse\(at\)la-declaration-ile-seguin.fr](mailto:presse@la-declaration-ile-seguin.fr)

Dossier de presse : <http://www.la-declaration-ile-seguin.fr/?DossierPresse>

Internet : www.la-declaration-ile-seguin.fr

Twitter : @declarileseguin - Facebook : @declarationseguin